

<p>CCAS</p> <p>MAIRIE D'ETUPES</p>	<p><b>Réunion</b></p> <p><b>Commission Vie Familiale et Sociale</b></p> <p><b>Du 16 Mars 2017</b></p>	<p>2 Place du Souvenir Français 25460 ETUPES</p> <p>Tél. : 03 81 99 61 00 Fax : 03 81 99 61 07</p>
------------------------------------	---	--

<p>Début de séance : 18h30</p> <p>Fin de séance : 19h40</p>	<p>Animateur : Myriam CHEKKAT</p> <p>Rédacteur : M.Christine MERCET</p>
---	---

<p><u>Présent(e)s</u> : Chantal MARTIN – Myriam CHEKKAT– M.Christine MERCET – Jacqueline RUEFF – Marc PETITFOURT – Régine PERRET</p> <p><u>Absent(e)s</u> : Nathalie KLOCKER (excusée)– M.France ORIOLI (excusée)- Catherine CASTALAN (excusée) – Brigitte HARAT</p> <p><u>Diffusion</u> : présent(e)s + Absent(es)</p>
---

Points abordés	Décisions
<p><b>1</b> Livraison des repas à domicile par l'APASAD – Démarrage prévu le 3 Avril 2017.</p>	<p>Ecart par rapport au compte-rendu du 19/01/2017 : La loi de finance 2017 a été promulguée et il est acté que les personnes imposables ET non imposables auront droit à un crédit d'impôts ou réduction d'impôts de 50% de la somme dépensée pour l'obtention des repas à domicile. (<b>Loi du 29 décembre 2016 de finances pour 2017</b> : En vertu de la loi de finances 2017, <b>tous les ménages, y compris ceux qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, auront désormais droit au crédit d'impôt de 50% des dépenses au titre des services à la personne.</b>)</p> <p>Le CCAS ne participera donc pas financièrement à la livraison des repas. La facture mensuelle sera réglée directement à l'APASAD. La commission alerte sur le fait que les bénéficiaires devront avancer la différence de coût pendant 1 année avant d'obtenir le crédit ou réduction d'impôt. Une communication sur le nouveau système devra être dispensée auprès des bénéficiaires.</p> <p><b>Mise en place de la livraison par l'APASAD :</b> Les 30 et 31 Mars 2017, la livraison sera assurée par la personne de la mairie, avec une personne de l'Apasad, afin de prendre en compte les horaires, le sens de la tournée.... Démarrage des livraisons par l'APASAD seule le Lundi 3 Avril 2017.</p>

<p><b>2</b> Journée du handicap – 20 Mai 2017</p>	<p>La journée se déroulera de 9h30 à 17h00, avec une ouverture au public sur l'ensemble de la journée.  Une course de 4kms, avec des joëlettes, est prévue le long de la coulée verte – départ 11h30 – 2Euros par participants.  Un poste de secours sera assuré par la croix rouge à la salle des fêtes. L'organisation des secours pour la course est à finaliser.  Le Full contact assurera la buvette et les repas. 7€ le repas pour les partenaires. Tarifs libre pratiqués par l'association pour les « visiteurs ».</p> <p>Des Ateliers sont organisés durant la matinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gendarmerie</li> <li>- Parcours fauteuil</li> <li>- Dégustation à l'aveugle</li> <li>- Langage des signes ?</li> <li>- Modelage adapté ?</li> <li>- Aveugles et Malvoyants</li> <li>- Adapei : Sarbacanes</li> <li>- Médiation animale</li> <li>- Croix rouge –premier secours par des personnes handicapées.</li> </ul> <p>10 bénévoles sont requis- leur rôle sera à préciser.  L'après-midi sera dansante avec un DJ.</p> <p>Le budget total de cette journée est de 2500€. Rappel : un partenariat est mis en place avec la MJC Petite Hollande Montbéliard.</p>
<p><b>3</b> Sortie des aînés en Juin 2017</p>	<p>Chaque membre de la commission doit réfléchir à des idées de destination pour cette sortie. Les propositions seront étudiées lors de la prochaine commission le lundi 3 avril 2017 à 18h00.</p>

*Prochaine commission Lundi 3 Avril 2017 à 18h00*